

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **30/08/2021, à 19h15** en la salle du conseil municipal,
se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : 26/08/2021
Membre en exercice : 15

Présents : Fabien Verrat, Maire, Marie-France Djerad-Payen, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Jean – François Eyermann, Francis Caillaud, Alain Denaves, Gwénaëlle Kerdanoff, Elodie Guillon-Muller, Marie-Laure Gobin et Geoffroy d’Avezac de Castera.

Excusés : Karl Pommeraud, Maud Auché et Aurore Quenet.

Procurations : Maud Auché a donné pouvoir à Jean-Dominique Diez et Aurore Quenet a donné pouvoir à Marie-France Djerad-Payen.

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin

OBJET : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal de la version modifiée du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune d’ANGLADE.

Le conseil municipal, après en avoir écouté l’exposé du Maire et délibéré ;

- **décide** de valider le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune tel qu’il est présenté ce jour par Monsieur le Maire.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L’UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme,
ANGLADE, 30/08/2021
Fabien VERRAT, Maire.



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’Etat.